

choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur iceux ; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et records.

Résolu, 1e. Que lorsqu'il s'élèvera une question se rattachant à l'Election ou au rapport de l'Election d'un Membre, ce dernier devra se retirer pendant les débats qui s'en suivront, et si deux Membres sont élus pour la même Division Electorale, ils devront s'absenter jusqu'à ce que l'Election soit décidée.

Résolu, 2e. Que s'il appert qu'une personne a été élue Membre de cette Chambre ou a cherché à l'être par corruption ou ou moyen d'intrigues ou de menées, la Chambre procédera avec la plus grande sévérité contre toutes personnes qui ont pris une part volontaire à cette corruption et à ces menées ou intrigues.

Résolu, 3e. Que l'offre d'argent ou de tout autre avantage à un Membre de l'Assemblée Législative, dans le but de faciliter la passation d'une mesure quelconque qui dépendra du Parlement Provincial, ou qui doit y être décidée, est un grand crime et un délit tendant au renversement de la Constitution.

Le Greffier a mis sur la Table, conformément aux Ordres Sessionnels de la dernière Session, une liste des Bills présentés dans l'Assemblée Législative ou envoyés du Conseil Législatif à la Chambre durant la dernière Session, accompagnée de son certificat, indiquant la phase à laquelle les dits Bills étaient rendus lors de la prorogation.

M. l'Orateur a communiqué à la Chambre un Rapport du Bibliothécaire de l'Assemblée Législative sur l'état de la Bibliothèque du Parlement, lequel a été lu comme suit :—
A l'honorable Assemblée Législative du *Canada* réunie en Parlement.

Le rapport du Bibliothécaire sur l'état de la Bibliothèque du Parlement
EXPOSE RESPECTUEUSEMENT :

Que la dotation annuelle de la Bibliothèque a été employée avec soin et économie à l'achat de livres publiés en *Europe* et en *Amérique* depuis une époque récente. Une liste de ces additions est en ce moment entre les mains de l'imprimeur, et sera sous peu distribuée aux Membres.

Cet Index Supplémentaire, comme on le verra, contient une énumération des brochures Anglaises, Françaises, Américaines et Canadiennes, qui ont été ajoutées à la Bibliothèque depuis 1858. L'année dernière, votre Bibliothécaire avait promis un Catalogue de cette Collection de Brochures, qui est aujourd'hui fort considérable et fort importante. Le catalogue était prêt pour l'impression, lorsque la publication en fut différée pour qu'on pût y mentionner une série de quatre-vingts volumes, qui appartenaient précédemment à Sir *Benjamin Hawes*, Sous-Secrétaire d'Etat des Colonies, et qui avaient été heureusement acquis à la Bibliothèque, à très-bas prix, par notre Agent à *Londres*. Ces volumes renferment, sur les questions coloniales, des brochures très-précieuses et très-rares, dont quelques-unes sont enrichies de lettres autographes adressées à Sir *Benjamin Hawes* par les auteurs. L'intérêt particulier qui s'attache à cette série a engagé votre Bibliothécaire à suspendre la publication du Catalogue des Brochures, jusqu'à ce qu'on y ait intercalé la liste des matières contenues dans ces volumes. Un index complet des sujets et des auteurs a été annexé au dit catalogue, de sorte qu'en un moment on pourra se reporter à quelque brochure que ce soit de la collection.

Comme preuve que la Bibliothèque est appréciée de plus en plus par ceux qui ont le privilège d'y être admis, votre Bibliothécaire est heureux de dire qu'elle a été fréquentée journellement, l'année dernière, par bon nombre de lecteurs, et que le prêt de livres, aux personnes dûment autorisées à emprunter, a dépassé de beaucoup huit mille volumes, indépendamment du prêt des journaux et des autres ouvrages de consultation fait aux Membres pendant la session du Parlement.

Mais il y a une chose qui diminue la satisfaction que votre Bibliothécaire éprouverait, d'ailleurs, à voir le public user de plus en plus de la Bibliothèque. Il regrette infiniment d'avoir à constater que la mutilation des ouvrages illustrés, dont ses Rapports faisaient mention au commencement des Sessions de 1861 et 1862, s'est encore reproduite dans deux ou trois cas, venus à sa connaissance, dans le cours de l'année dernière, en dépit de la vigilance qui a été exercée pour prévenir la répétition de ces méfaits. Le seul moyen efficace qu'il y ait d'empêcher ce grossier abus—à moins qu'on veuille exclure le